Cahiers du CRISES
Collection
Études théoriques

no ET0303

Vers un modèle québécois de seconde génération ?

par
Benoît Lévesque

Exposé présenté au Forum public
« Réflexions sur le modèle québécois »
Montréal, le 15 février 2003

Février 2003

Note sur l’auteur

Benoît Lévesque est professeur au département de sociologie de l’UQAM et directeur du CRISES et de l’ARUC-ÉS.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ..... **v**

INTRODUCTION **1**

1. Le modèle de la Révolution tranquille, un modèle relevant du passé 2
2. Émergence d'un modèle québécois de seconde génération 5

CONCLUSION **11**

BIBLIOGRAPHIE **13**

RÉSUMÉ

Bien que complètement responsables pour les propos tenus dans ce texte, nous sommes néanmoins redevables de discussions et de travaux réalisés avec les membres du CRISES, notamment avec Paul R. Bélanger, Marguerite Mendell, Marie-Claire Malo et Yves Vaillancourt.

Soulignons également notre dette à l'égard de Gilles L. Bourque, dont l'ouvrage Le modèle québécois (2001) propose également l'idée d'un « modèle québécois seconde manière. »

INTRODUCTION

Lorsqu'il est question du « modèle québécois », il est important de définir ce qu'on entend par modèle et même de préciser le point de vue qu'on adopte (point de vue normatif, point de vue descriptif, voire analytique). En effet, l'idée de modèle de développement véhicule spontanément une **dimension normative** ou **exemplaire**, comme c'est le cas de celle de l'élève modèle. Ainsi des pays comme le Japon, l'Allemagne, la Suède, l'Italie (celle des districts industriels) et, plus récemment, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande ont été avancés comme des modèles à suivre. Parce qu'ils ne retiennent souvent que quelques traits (exemple : la dérégulation ou le taux de chômage), les modèles normatifs ont souvent une courte vie (exemple : le Japon). De plus, leur supériorité est loin de faire consensus comme le montre bien la comparaison du modèle rhénan (Allemagne, France, Japon) au modèle anglo-saxon (Grande-Bretagne, États-Unis) (Albert, 1993).

Cependant la notion de modèle peut aussi être définie de façon plus neutre, comme dans le sens d'une stylisation d'un ensemble de traits réellement existant de l'entité considérée (Boyer et Freyssenet, 2000 : 8). Dans ce cas, le modèle de développement n'est pas la créature d'un grand architecte, mais une **reconstruction *a posteriori*** qui vise une meilleure compréhension des choses, conformément à la méthode weberienne du type idéal (Weber, 1965). Selon cette approche, toutes les sociétés peuvent être considérées comme des modèles, soit des **configurations** comprenant un certain nombre de traits et de caractéristiques relativement stabilisés pour former système (au moins après coup), mais capables aussi d'évolution lorsque les nécessités et les aspirations l'exigent (d'où l'idée de **trajectoire nationale**). Cette reconstruction après coup n'est significative que parce que les acteurs sociaux partageaient des valeurs[1] et des points de repère, un paradigme balisant les choix alors imaginables et possibles, soit des solutions variées, mais relativement limitées par l'imaginaire social et les dynamiques sociales et politiques. Par le fait même, un paradigme de développement circonscrit à la fois le périmètre de solidarité et la portée des principaux conflits traversant une société, à un moment donné.

---

[1] Les valeurs sont entendues ici comme ce qui est jugé important dans le cadre d'une société donnée, mais dont le contenu peut varier considérablement selon les groupes et classes sociales, de sorte qu'elles représentent ce sur quoi les citoyens sont disposés à débattre, ce sur quoi ils s'affrontent ou même se battre (exemple l'environnement ou encore la démocratie reconnue maintenant comme valeur partagée mais dont le contenu et à fortiori les formes concrètes sont loin de faire consensus).

Les dimensions d'un tel modèle sont à définir, mais elles doivent être suffisamment nombreuses et larges pour rendre compte des principaux enjeux soulevés par les débats publics et les faire éventuellement avancer. Dans le passé, le modèle de développement a parfois désigné principalement le système productif, voire le modèle d'entreprise dans le cadre du développement économique (Hollingsworth et Boyer, 1997), parfois la forme de l'État-providence pour le développement social (Esping-Andersen, 1999). Depuis le milieu des années 1990, la notion de modèle de développement s'est élargie pour inclure non seulement le développement économique et le développement social, mais aussi leur articulation, conformément à la dynamique des rapports sociaux, ce qui suppose la prise en compte des mécanismes de régulation et de gouvernance, ou encore la place respective du marché de l'État et de la société civile, dans la production et dans la coordination des activités (Trigilia, 2002; Savoie, 1999; Lipietz, 1989).

Notre contribution est structurée en deux parties. Dans une première, nous tentons de caractériser à grands traits le modèle de la Révolution tranquille, pour ensuite montrer qu'il a été remis en question depuis plusieurs années, tant par la gauche que par la droite (avec toutes les nuances que supposent ces termes). Dans une deuxième partie, nous avançons l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau paradigme de développement qui pourrait fonder un modèle québécois de seconde génération (les couleurs dominantes de ce modèle ne sont pas complètement arrêtées, d'où l'importance d'en débattre). Enfin, si « l'écoulement de l'histoire » se caractérise par « la simultanéité paradoxale de la continuité/discontinuité » (Jessop, 2002 : 27), nous mettons ici volontairement l'accent sur les éléments de discontinuité pour mieux mettre en évidence les innovations et les transformations en cours[2].

1. LE MODÈLE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE, UN MODÈLE RELEVANT DU PASSÉ

La Révolution tranquille s'est imposée comme un compromis entre le patronat et les syndicats (Brunelle, 1978), qui partageaient alors le diagnostic d'un rattrapage nécessaire, et qui pouvaient s'appuyer sur une vision d'un développement économique compatible avec un développement social qu'avaient théorisé Keynes, dans un cas, et Beveridge, dans l'autre. Ce projet de modernisation était également inspiré par des aspirations d'émancipation des francophones, que favorisaient des projets de libération nationale

[2] Comme Ulrich Beck le mentionne les transformations en cours ne viennent pas seulement de la mondialisation et de la nouvelle économie, mais aussi de transformations profondes telles que celles de la famille, de l'individualisation et de la fragmentation sociale. Tout cela permet de parler de l'hypothèse « **d'une transformation des fondements de la transformation** » (Beck, 2001).

élaborés sans doute dans des contextes différents. Le progrès technique, des services collectifs accessibles à tous, la possibilité d'une planification incitative de l'économie et même la consommation de masse représentaient des valeurs qui s'imposaient dans le contexte de l'époque. La vision du développement prenait pour acquis les défaillances du **marché** qu'avait révélées la grande crise de 1929, et celles d'une **société civile** incapable d'offrir des services collectifs accessibles à tous les citoyens. L'État apparaissait alors complémentaire au marché et capable de prendre en charge des services collectifs assurés jusque-là par les Églises et la société civile.

La configuration de la Révolution tranquille formait un cercle vertueux : une présence plus importante de l'État pour s'assurer d'un équilibre socialement acceptable des grands indicateurs économiques, une syndicalisation plus importante assurant une croissance des revenus à partir d'un partage des gains de productivité. Dans le cadre d'une économie relativement fermée et protégée (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui), la croissance de la demande effective alimentée par les salaires et la redistribution dans le social entraînait une croissance de la production et donc la création d'emplois. Ce qui était nouveau dans ce modèle résultant de la « révolution keynésienne », ce sont principalement « les mutations des formes de régulation de l'économie qui conduisent à une redéfinition **des frontières entre l'État et le marché** »[3] (Trigilia, 2002 : 128). Inspiré par ce paradigme, une série d'initiatives, prises par les gouvernements québécois successifs (Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque) en concertation avec les grands acteurs sociaux, ont constitué ce qu'on peut appeler le modèle québécois de la Révolution tranquille.

Pour les politiques économiques, l'État se percevait comme le mieux outillé pour réaliser une planification économique, de sorte qu'il n'hésitait jamais à se faire entrepreneur pour favoriser la diversification industrielle. Les dépenses publiques dans le domaine économique (excluant les autres niveaux de gouvernement) passent de 8,5 % en 1961 à 26,8 % du PIB, en 1985. Plusieurs grandes sociétés d'État sont mises sur pied, dont la Société générale de financement du Québec (SGF) dès 1962. Il en résulte des succès indéniables. Ainsi, le contrôle des entreprises par les francophones est passé de 47,1 % en 1961 à 61,6 % en 1987, pour l'ensemble de l'économie (Vaillancourt et Leblanc, 1993). Dans l'industrie de la finance, cruciale pour une maîtrise du développement, il passe par exemple de 25,8 % à 58,2 % (Bourque, 2001). En revanche,

[3] L'emphase en caractères gras est de nous.

le retard par rapport à l'Ontario n'est pas comblé et l'emploi n'est toujours pas au rendez-vous, notamment au début des années 1980.

Dans le domaine social, la Révolution tranquille des années 1960 et la réforme Castonguay des années 1970 ont apporté des progrès indéniables. La modernisation du système d'éducation et des services sociaux et de santé a rendu ces services accessibles et gratuits pour l'ensemble de la société québécoise. Toutefois, l'organisation des services s'est déployée selon un rapport aux citoyens comparable à celui que l'on retrouve dans la très grande entreprise de l'époque, c'est-à-dire un rapport hiérarchique et bureaucratique (Bélanger et Lévesque, 1992). De plus, les services sociaux et de santé ont été de plus en plus offerts et consommés dans les centres hospitaliers et dans les centres de services sociaux, plutôt que dans les milieux naturels de vie des personnes (Vaillancourt et Jetté, 1999). Les services à domicile sont demeurés sous-développés et les CLSC sous-utilisés jusqu'à la fin des années 1970, alors que les solidarités communautaires, la prévention et les déterminants sociaux de la santé et du bien-être ont été négligés par les autorités publiques[4] (Bouchard, 1989 ; Renaud, 1990; Paquet, 1999). Enfin, au plan du développement social, les résultats apparaissent mitigés, notamment pour la définition de services adaptés et pour la réponse aux nouveaux besoins sociaux.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les limites des configurations élaborées dans l'après seconde-guerre sont apparues au début des années 1970, et même quelques années auparavant. En effet, Boltanski et Chapiello (1999) ont identifié la double critique des mouvements sociaux à l'origine de cette remise en question : la « **critique sociale** » des syndicats, orientée vers des réformes sociales dans le sens du modèle social-démocrate, et la « **critique artiste** » des nouveaux mouvements sociaux mettant de l'avant des valeurs d'autonomie, de créativité et de réalisation de soi, laissant ainsi présager un autre vision de développement. Au Québec, les mouvements sociaux ont également explicitement remis en cause le modèle de la Révolution tranquille et, entre autres, son approche hiérarchique et sa faible démocratisation. Dès le début des années 1970, les tensions sociales atteignent leur paroxysme avec la radicalisation des syndicats et la formation de groupuscules d'extrêmes gauches (Désy, Ferland, Lévesque et Vaillancourt, 1980).

[4] Cela s'avère d'autant plus pertinent que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une grande partie des coûts de santé relève du mode de vie : l'inactivité physique, les mauvaises habitudes alimentaires, le tabagisme et l'abus d'alcool.

À partir de la fin des années 1970, le gouvernement du Parti Québécois a également cherché à faire évoluer le modèle de la Révolution tranquille. À travers **Bâtir le Québec** (1979) et **Virage technologique** (1982), il prône une économie ouverte et parle de spécialisation et de promotion des exportations. Désormais, les politiques industrielles doivent moins soutenir les entreprises en difficulté que les entreprises capables d'innovations et de conquête du monde (les gagnantes). Ce virage est important puisque le modèle de la Révolution tranquille visait la mise en place d'une économie relativement autocentrée et se préoccupait, à cet effet, de diversification, quitte à soutenir les « canards boiteux ».

Dans cette foulée, le gouvernement péquiste initie une série de sommets socio-économiques visant la concertation entre le patronat, le mouvement coopératif et les syndicats. Au cours de cette période, trois sommets nationaux (1977, 1979 et 1982) et une trentaine de sommets régionaux et sectoriels, dont l'un sur la coopération, seront tenus. Au sommet de 1982, la FTQ présente son projet d'un *Fonds de solidarité des travailleurs du Québec,* qui sera approuvé par la suite par le gouvernement québécois, puis par le gouvernement fédéral. En 1984, le gouvernement péquiste crée un nouveau ministère, celui de l'emploi et de la concertation (Bergeron et Bourque, 1996 : 8). Enfin, dans le contexte de la crise des finances publiques et des mesures impopulaires, prises par le PQ lors de la récession de 1981-1982, la vision néolibérale acquiert une légitimité suffisante pour donner lieu aux fameux rapports des sages déposés au milieu de l'année 1986. Ces rapports prônaient une mutation dans « l'art de gouverner », un État minceur, la dérégulation et la privatisation. Pour diverses raisons, Robert Bourassa refusa d'adopter la rupture préconisée, mais les limites du modèle de la Révolution tranquille y étaient explicitement exposées.

2. ÉMERGENCE D'UN MODÈLE QUÉBÉCOIS DE SECONDE GÉNÉRATION

Si les limites du modèle de la Révolution tranquille ont été identifiées depuis plus de vingt ans, personne ne devrait être surpris que ce modèle apparaisse aujourd'hui relever du passé, voire être dépassé sur le plan des points de repères et de plusieurs de ses valeurs. Du même souffle, ajoutons cependant que la proposition néo-libérale d'un marché autorégulateur s'est révélée elle-même dépassée tant au plan théorique (voir les analyses du prix Nobel, Amartya Sen, 1992 et 2000) qu'au plan des réalisations s'en revendiquant (voir la critique des interventions du Fonds monétaire international par cet éminent économiste, auparavant à la Banque Mondiale, qu'est Joseph Stilitz, 2002),

(Combemale, 2002). Avant de poursuivre sur l'émergence d'un nouveau paradigme, différent du néo-libéralisme, deux considérations s'imposent.

En premier lieu, le néo-libéralisme a contribué grandement à remettre radicalement en question le modèle hiérarchique et centralisateur, notamment celui d'une économie administrée. Pour les individus, il propose en principe au moins plus de liberté et d'autonomie individuelle, rejoignant ainsi certaines des demandes de la critique artiste. Ce faisant, il contribue également à la diffusion d'une nouvelle approche, où la réalisation individuelle des personnes et le respect des différences sont affirmés à partir, entre autres, d'une critique des solutions bureaucratiques et centralisatrices. Les succès électoraux des partis de droite montrent la capacité de ces propositions à mobiliser de larges segments d'une population, notamment ceux recherchant le changement plutôt que la seule défense des acquis.

En deuxième lieu, le néo-libéralisme a échoué à fournir des réalisations qui confirmeraient la légitimité du paradigme de l'autorégulation par le marché, notamment dans les services aux personnes et dans les « solutions » proposées pour contrer l'exclusion et les inégalités. Selon nous, la raison de cet échec réside dans le fait que le néolibéralisme reconnaît les défaillances de l'État, mais pas celles du couple Marché-État, notamment son incapacité à faire une place à la société civile à travers la démocratisation (Hyden, 1998; Laville, 1994). Ainsi, en proposant des services collectifs[5] régulés directement par le marché, ou indirectement par des quasi-marchés, (exemple les bons d'éducation), les propositions néo-libérales favorisent le choix, mais un choix qui se réduit à la sortie (*exit* selon l'expression d'Hirschman, 1970), sans engagement de l'usager dans un domaine où il est pourtant co-producteur (Gadrey, 1996, 1990). Des services publics décentralisés peuvent permettre l'expression des usagers (*voice*), comme on peut l'observer avec les comités de parents dans les écoles. De même, les formules associatives propres à l'économie sociale pour l'aide à domicile ou pour des écoles alternatives favorisent non seulement le choix, mais aussi la participation des usagers sur la base de l'engagement du citoyen et de l'échange d'information. En revanche, la régulation marchande dans les services collectifs s'avère d'autant plus limitée qu'elle n'offre pas de solution pour contrer les dissymétries d'informations entre les

[5] Parmi les services collectifs qui s'adressent aux personnes, la santé représente, pour l'entreprise capitaliste, un secteur très attrayant, notamment pour son potentiel de croissance. Ainsi, en « les Américains dépensent plus pour leur santé qu'ils n'achètent de biens durables » (OCDE, 2000 cité Boyer, 2002:184). En 1960, les dépenses pour les biens durables représentaient 14 % et les dépenses pour la santé 5 % alors qu'en 2000, les biens durables représentent 12 % et la santé 15,7 %.

professionnels et les usagers, dissymétries qui entraînent une dépendance de ces derniers par rapport aux premiers (Enjolras, 1995).

Le Québec, comme certaines autres sociétés, laisse entrevoir une autre vision qui répond plus adéquatement aux nouvelles valeurs et demandes sociales. Cette vision, encore trop faiblement explicitée, est alimentée, depuis le début des années 1990, par de nombreuses initiatives de la société civile et par certaines mesures gouvernementales, dans le domaine social comme dans celui de l'économie. Ces expérimentations rendues possibles par le soutien du gouvernement du Québec, et parfois du gouvernement fédéral, s'inscrivent dans une économie plurielle faisant une place aussi bien à la société civile qu'à l'État et au marché (Favreau et Lévesque, 1996; Laville, 1994; Polanyi, 1983). Elles nous autorisent à avancer l'hypothèse d'un nouveau paradigme en émergence qui pourrait donner lieu à un modèle québécois de seconde génération

Au plan du développement économique, l'État serait présent moins comme grand planificateur qu'à titre de partenaire avec les secteurs privés et d'économie sociale (Lévesque, 2001). Dans le cadre d'une concurrence exacerbée qui contraint à l'innovation et de l'émergence d'une économie du savoir, les entreprises adoptent de plus en plus de nouveaux modes de gouvernance, qui cherchent à mobiliser les dynamismes sociaux et l'extra-économique que sont le capital social, la confiance, les communautés d'apprentissage, les milieux innovateurs, etc. (Benko et Lipietz, 2000 et 1992; Landry, Amara et Lamari, 2001; Piore, 2002). Dans ce contexte, l'État est appelé à jouer un rôle de catalyseur favorisant la multiplication des ententes entre partenaires économiques et non économiques. Par conséquent, l'importance de l'intervention de l'État dans l'économie ne disparaît pas mais son rôle serait transformé.

Au lieu de soutenir principalement la demande, les politiques industrielles s'articulent autour d'une stratégie axée sur « **l'offre intégrée** » (Mazner et Streeck, 1991) : R&D, la formation de la main-d'oeuvre, l'accès au financement, le service aux entreprises, etc. (Manuel d'Oslo). Ce faisant, les politiques industrielles cherchent à s'arrimer aux politiques d'éducation, de formation, de recherches, etc. Elles mettent de l'avant la spécialisation dans quelques secteurs stratégiques et encouragent la formation de grappes industrielles ou encore de systèmes locaux de production (Porter, 1990; Saxenian, 1994; Störh, 2002). À travers la concertation et le partenariat, une « nouvelle économie mixte », qui mise sur la synergie entre les secteurs capitalistes, publics et d'économie sociale, pourrait ainsi émerger. Elle serait différente aussi bien de l'économie administrée, qui visait la

subordination du marché au gouvernement, que de l'ancienne économie mixte où le privé et le public relevaient de deux mondes séparés. En revanche, la nouvelle économie mixte, comme économie plurielle, pose de nouveaux défis puisqu'elle exige des arbitrages entre dynamique des marchés et intérêt public, imputabilité et participation citoyenne, régulation et dérégulation, échelles mondiale, nationale et locale (Monnier et Thiry, 1997).

La reconnaissance de la société civile dans le développement économique résulte de demandes formulées par une grande diversité d'acteurs sociaux : syndicats, groupes communautaires et de femmes, collectivités locales, communautés culturelles, groupes écologiques, etc. Ainsi, lors du dernier sommet de 1996, dont les résultats ont été mitigés, les organisations communautaires et de femmes ont été appelées pour la première fois à siéger à côté des syndicats et patronat pour relever le défi du chômage, de la pauvreté et des besoins sociaux non satisfaits. De même, de nombreuses instances intermédiaires (les Conseils régionaux de développement, les tables sectorielles de concertation, les comités sectoriels de la main-d'oeuvre, les Commissions de partenaires du marché du travail et les Centres locaux de développement) représentent autant d'espaces nouveaux où les acteurs représentatifs de la société civile peuvent participer avec les élus à l'élaboration puis à la mise en oeuvre des stratégies de développement (Lévesque, 2002). Le rôle de l'État serait ainsi transformé puisque l'on passe d'une intervention étatique, en principe externe à la société civile, à une intervention arrimée à divers lieux de délibération en interface avec les élus (Offe et Preub, 1997; Thériault, 1996). Cette ouverture sur le partenariat est trop timide et se présente très inégalement dans le social et dans l'économique.

Dans les entreprises, on peut observer une diversité d'innovations non seulement technologiques mais aussi sociales (Lapointe, Bélanger, Cucumel et Lévesque, 2002). S'il est manifeste que l'organisation taylorienne est encore présente sur le terrain, elle a été néanmoins ébranlée aussi bien par la crise du travail que par les formes de la concurrence et les nouvelles technologies qui exigent flexibilité et intégration. Les formes les plus intéressantes de modernisation contribuent à repenser non seulement la réorganisation du travail (exemple : le travail en équipe) et le domaine des compétences, mais également le partage du pouvoir entre la direction et les travailleurs syndiqués (exemple : les comités paritaires et la négociation continue) (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997; Bélanger, Grant et Lévesque, 1994). Depuis le début des années 1980, la participation des travailleurs à la propriété des entreprises est devenue possible à partir de deux fonds de travailleurs et

d'une quarantaine de coopératives de travailleurs-actionnaires (Comeau et Lévesque, 1993). On peut faire aussi l'hypothèse que les fonds de développement,, comme d'ailleurs les entreprises publiques dans le domaine financier, contribuent à infléchir un capitalisme de fonds de pension (un « capitalisme patrimonial ») orienté vers la financiarisation, donc sans grand souci des secteurs d'activités et des territoires[6] (Bellofiore, 2002).

Dans le **domaine du social**, la participation de la société civile représente un élément incontournable pour un État-providence renouvelé (Giddens, 1999). Devant des demandes et des contraintes comparables (chômage élevé et persistant, exclusion sociale, travail, endettement public), les grandes thématiques semblent se rejoindre pour mettre de l'avant l'équité plutôt que l'égalité, le ciblage des interventions plutôt que le « mur à mur », des mesures actives plutôt que passives, la responsabilisation plutôt que la dépendance, etc. Ainsi, s'offrent deux avenues de réforme de l'État-providence : l'une visant à arrimer la protection sociale à la logique du marché en s'en remettant à la société civile pour les « perdants »; l'autre faisant appel également à la société civile avec l'aide de l'État, mais pour favoriser l'*empowerment* des personnes et des collectivités (Noël, 1996; Vaillancourt et Laville, 1998). Dans ce dernier cas, l'État-providence se préoccuperait non seulement de la réparation (État-providence négatif), mais aussi de l'habilitation des personnes [7] (État-providence positif).

Dans cette visée, les organisations communautaires, qui valorisent la participation des usagers, se sont données une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique ont été remises en question. Ainsi, la nouvelle économie sociale situe les services de proximité, non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux, mais également dans le cadre du développement local (Favreau et Lévesque, 1996). La période actuelle est également marquée par la reconnaissance institutionnelle des organisations communautaires et de femmes qui ont été appelées à siéger à côté des syndicats et du patronat pour relever le défi du chômage, de la pauvreté et des besoins

[6] « À travers l'institutionnalisation de l'épargne financière, la partie des salariés qui peut épargner, soit individuellement soit collectivement, peut devenir actionnaire des entreprises. La délégation de gestion de cette épargne-action donne aux investisseurs institutionnels un pouvoir de contrôle sur les dirigeants des entreprises qui n'existait pas dans le régime de croissance précédent » (Aglietta, 2002 : 41). Outre les conséquences de cette épargne sur les circuits économiques et sur les solidarités des travailleurs, il nous semble important de mentionner qu'au Québec plus de la moitié des entreprises manufacturières de 50 employés et plus ont pour partenaires financiers des fonds de développement contrôlés par les syndicats ou par l'État (Lévesque, Mendell et Rouzier, « Portrait du capital de risque au Québec. Une première esquisse », à paraître in *Économie et Solidarités*, Québec, Presses de l'Université du Québec).

[7] Ce qui pourrait constituer un synonyme, voire une traduction du terme « capabilities » avancé par Amartya Sen.

sociaux non satisfaits. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires ont obtenu, dans le cadre de la réforme Côté-Rochon, une reconnaissance comme partenaire. Dans le domaine socio-sanitaire en particulier, la reconfiguration de l'État-providence peut donc se faire autrement que sous la seule alternative de la privatisation et d'une marchandisation des services collectifs (Vaillancourt, 1999 et 1996).

Si la reconfiguration de l'État dans le domaine social et économique est pensable, et même souhaitable, elle suppose de nouveaux rapports entre l'économique et le social (Lévesque, 2001). Dans l'ancien modèle, on supposait que le développement économique devait précéder le développement social dans la mesure où ce dernier était réduit à la redistribution. Dans la configuration en émergence, le **social devient partie prenante des avantages comparatifs,** alors que les politiques sociales peuvent être pensées comme des investissements pour un avenir meilleur. En même temps, l'économie ne peut plus être comprise en termes exclusivement marchands, puisqu'elle fait également appel au non marchand (État) et au non monétaire (société civile). De même, le social ne peut plus être défini exclusivement comme problème social, ou comme dépenses sociales, puisqu'il constitue désormais un capital social, une source d'avantages comparatifs (Veltz, 1996). Enfin, la prise en charge du social dans l'investissement devient également une condition *sine qua non* pour la survie de l'humanité, comme le suggère bien la problématique du développement durable.

CONCLUSION

1. Pour s'épanouir, un modèle québécois de seconde génération doit **pouvoir compter sur l'explicitation de la vision** qui a inspiré ses pratiques les plus innovatrices et ses interventions politiques les plus prometteuses. Sur ce point, on peut **être doublement inquiet.** D'une part, les discours dominants, celui de la défense du modèle de la Révolution tranquille qui s'en remet trop exclusivement à l'État et celui des propositions néo-libérales, qui survalorisent la régulation marchande, semblent bien en arrière sur les pratiques innovatrices initiées le plus souvent par la société civile. D'autre part, les politiques des gouvernements sont trop souvent inspirées soit par l'étatisme, soit par le néolibéralisme qui l'un et l'autre se méfient de la société civile et de la démocratie sociale s'y rattachant. D'où l'importance de **débats publics** alimentés par un travail de recherche et d'analyse qui permette d'expliciter cette vision nouvelle et qui reconnaisse la place respective de l'État, du marché et de la société civile. Dans cette visée, la seule dénonciation du néolibéralisme à la lumière du modèle précédent perd une grande partie de sa portée, alors que les propositions allant dans le sens de la démocratisation invitent les acteurs sociaux à devenir plus actifs. Dans une période de transition, la référence au modèle québécois de la Révolution tranquille peut encore être utile pour bien voir la distance à parcourir, mais ceux et celles qui s'en tiennent à cette seule référence risquent de se retrouver dans la position de celui qui conduit sa voiture à partir exclusivement du rétroviseur.

2. Le nouveau paradigme en émergence nous invite donc à penser l'avenir dans le cadre d'une complémentarité ou mieux d'une tension entre l'État, le Marché et la Société civile. Les défis sont aussi bien internes à la société québécoise qu'externes. En effet, outre la question nationale, il faut bien voir que les frontières du marché s'ouvrent à l'échelle du monde, que certaines instances internationales disposent de moyens parfois supérieurs à ceux des États souverains et que la société civile mondiale n'existe qu'à travers quelques organisations et une opinion publique encore plus fragile (Scholte, 2002).

Mais devant des contraintes comparables, les sociétés peuvent encore répondre de manière différenciée en raison des héritages différents et des dynamiques sociales à l'œuvre. Comme ce fut le cas pour le couple État-Marché, le ménage à trois État-Marché-Société civile peut donner lieu à des configurations contrastées. Sous l'angle de régulation et de gouvernance, le mécanisme de la concurrence ne peut être complété

adéquatement par des formes de coopération relevant du social qu'avec le soutien de l'État. D'une part, la réconciliation des intérêts collectifs avec l'intérêt général ne peut faire l'économie de la régulation étatique des conflits. D'autre part, seul un cadre institutionnel approprié peut permettre un élargissement et un approfondissement de la démocratie selon ses diverses formes (Schmitter, 1992) : démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie directe (exemple : *e-government*). Enfin, à un moment où l'intérêt général est en redéfinition, les choix éclairés ne peuvent faire l'économie de la démocratie délibérative et de la citoyenneté active. Autrement dit, une économie plurielle suppose une démocratie plurielle (Lévesque, 2001a).

3. Si le modèle québécois comme configuration relève d'un choix politique, on ne peut tout de même faire l'économie de sa performance et de la comparaison avec les autres modèles nationaux. Dans la mesure où les objectifs de développement incluent des dimensions concernant le développement durable, la qualité de vie et une cohésion sociale basée sur l'équité, voire l'égalité, il pourrait être rationnel (sans doute en valeur) de choisir un modèle moins efficient mais moins producteur d'inégalités. De plus, comme le suggère Francisco Vergara (2000 : 66), il n'est pas évident qu'un modèle de développement n'intégrant pas le développement durable et la cohésion sociale soit plus performant que les autres, y compris sur l'angle exclusivement économique. En somme, même en adoptant un point de vue descriptif, pour ne pas dire objectif, la question des valeurs à la base du choix des dimensions d'analyse ne peut être évitée. Comment en serait-il autrement à une époque où il n'est plus possible de s'en remettre à la seule rationalité technico-économique, puisqu'elle est en grande partie responsable du fait que nos sociétés soient devenues des sociétés de risque, des sociétés où le risque de catastrophes est alimenté principalement par un développement économique pensé indépendamment du social (Beck, 2001).

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA, Michel, (2002), « Des mutations du capitalisme : une société salariale schizophrène ? », in Forum européen de confrontations, *Caractéristiques du capitalisme contemporain. Recherche d'alternatives. Capitalisme : quoi de neuf ?* Paris, Éd. Syllepse et Espace Marx, p. 39-53.

ALBERT, Michel, (1993), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil.

BECK, Ulrich, (2001, 1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 522 p.

BÉLANGER, Paul R., Michel GRANT et Benoît LÉVESQUE, (dir.) (1994)**.** *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, PUM.

BÉLANGER, Paul R., Benoît LÉVESQUE, (1992) b, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat », in Gérard Daigle et Guy Rocher, *Québec en jeu***,** Montréal, PUM, p. 713-747.

BÉLANGER, Paul. R., Michel GRANT et Benoît LÉVESQUE, (1994), *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 320 p.

BELLOFIORE, Riccardo, (2002), « Le capitalisme des fonds de pension », in Forum européen de confrontations. *Caractéristiques du capitalisme contemporain. Recherche d'alternatives. Capitalisme : quoi de neuf ?* Paris, Éd. Syllepse et Espace Marx, p. 55-69.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ, (2000), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ, (1992), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.

BERGERON, Jean-Guy et Reynald Bourque, (1996), *Workplace Change in Québec. Public policy and the union response*, Kingston, Industrial Relations Center (Queen's University), 15 p.

BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO, (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Éditions Gallimard, 817 p.

BOUCHARD, Camil, (1989), « Maladaptation parentale et interventions préventives » dans L. ROCHELEAU et alii (sous la dir.). *Vivre avec un nourrisson : la périnatalité au Québec*, Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, p. 135-162.

BOURQUE, Gilles L., (2000), *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

BOYER, Robert, (2002), *La croissance, début de siècle. De l'octet au gène*. Paris, La Découverte, 234 p.

BRUNELLE, Dorval, (1978), *La désillusion tranquille*, Montréal, HMH.

COMBEMALE, Pascal, (2002), « Si c'est Stilitz qui le dit… », in Quelle autre mondialisation ? *Revue du MAUSS*, no 20, p. 65-74.

COMEAU, Yvan and Benoît LÉVESQUE, (1993), « Workers' Financial Participation in the Property of Enterprises in Québec », in *Economic and Industrial Democracy, An International Journal,* Vol. 14, no 2, p. 233-250.

DÉSY, M., M. FERLAND, B. LÉVESQUE, et Y. VAILLANCOURT, *La conjoncture au début des années 1980 : enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire*, Rimouski, Librairie socialiste, 210 p.

HOLLINGSWORTH, J.R. et R. BOYER (dir.), (1997), *Contemporary Capitalism. The Emdeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

ENJOLRAS, Bernard, (1995), *Le marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, (1996), *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

ESPING-ANDERSEN, Goasta, (1999), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 312 p.

GADREY, Jean, (1996), *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.

GADREY, Jean, (1990), « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, no 1, p. 193-213.

GIDDENS, Anthony, (1999), *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 166 p.

HIRSCHMAN, Albert O., (1970), *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organiszations, and States*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 162 p.

HYDEN, Goran, (1998), « Building Civil Society at the Turn of the Millennium », John Burbidge (Ed.), *Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil Society*, New York, Pact Publications, p. 17-46.

JESSOP, Bob, (2002), « Quelle postérité pour le fordisme ? Sur la périodisation du capitalisme et sa régulation », in Forum européen de confrontations, *Caractéristiques du capitalisme contemporain. Recherche d'alternatives. Capitalisme : quoi de neuf ?* Paris, Éd. Syllepse et Espace Marx, p. 27-37.

LANDRY, Réjean, Nabil AMARA et Moktar LAMARI, (2001), « Capital social, innovation et politiques publiques », ISUMA, *Canadian Journal of Policy Research/Revue canadienne de recherche sur les politiques*, Vol. 2, no 1, p. 63-71.

LANDRY, Réjean, Moktar LAMARI, Richard NIMIJEAN, (1999), *Stimuler l'innovation par le développement de milieux créateurs : un examen des politiques et pratiques émergentes, réseaux du Québec pour la promotion des systèmes d'innovation* (RQSI), Rapport de veille présenté à l'Observatoire de développement économique du Canada, DÉC, Montréal.

LAPOINTE, Paul-André, Paul BÉLANGER, Guy CUCUMEL et Benoît LÉVESQUE, (2002), *Innovations en milieu de travail dans le secteur manufacturier au Québec*, Montréal, Cahiers du CRISES, 28 p.

LAVILLE, Jean-Louis, (1994), *L'économie solidaire : Une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer.

LEVESQUE, Benoît, (2001), « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3.

LEVESQUE, Benoît, (2001a), *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Communication présentée à la 2e rencontre internationale tenue à Québec, du 9 au 12 octobre 2001, sur le thème « Globalisons la solidarité », Montréal, Cahier du CRISES et Cahier ARUC en économie sociale, 22 p.

LÉVESQUE, Benoît, Gilles L. BOURQUE et Éric FORGUES, (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

LIPIETZ, Alain, (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 156 p.

MATZNER, Egon et Wolfgang STEECK, (1991), *Beyond Kenesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edwared Elgar Publishing Limited, 264 p.

MONNIER, Lionel et Bernard THIRY, (1997), « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in Lionel MONNIER et Bernard THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?* Bruxelles, De Boeck-Université, p. 11-30.

NOËL, A., (1996), « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques *», Politique et Sociétés*, Vol. 15, no 30, p. 1-28.

OCDE, (2001), *Perspectives territoriales de l'OCDE. Économies territoriales*. Paris, OCDE, 315 p.

OFFE, Claus et Ulrich PREUB, (1997), « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales ? » in Claus OFFE, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Montréal et Paris, L'Harmattan, p. 199-231.

PAQUET, Gilles, (1999), *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.

PIORE, Michael, (2002), « The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3.

POLANYI, Karl, (1983), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 420 p. (première édition : 1944)

PORTER, Michael E., (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press.

SALAIS, Robert et Michael STORPER, (1993), *Les mondes de production*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 468 p.

RENAUD, Marc, (1990), « Santé : le sociologue au pays des merveilles », *Cahier de recherche sociologique*, no 4, p. 171-179.

SAVOIE, Donald, (1999), *Governing from the Centre : The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press.

SAXENIAN, Anna Lee, (1994), *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Harvard University Press, 226 p.

SEN, Armatya, (1992), *Inequality Reaxamined*, Oxford, Oxford University Press. (traduction française : *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 2000).

SCHOLTE, Jan Aart, (2002), « Société civile et gouvernance mondiale », in P. JACQUET, J. PISANI-FERRY et L. TUBIANA (dir.), *Gouvernance mondiale*, Paris, Conseil d'analyse économique, La documentation française, no 37, p. 211-232.

SCHMITTER, P.C., (1992), « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », dans A.G. MARKS (dir.), *Reexaminimg Democracy*, Londres, Sage Publication, p. 156-181.

STILITZ, Joseph, (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard (traduction de *Globalization and its Discontents*).

STÖHR, Walter, (2002), « Changing approaches to Local Restructuring and Development », Paper prepared for the International Symposium Rendez-vous Montréal 2002, « Industrial Reconversion Initiatives, implemented by actors in Civil Society ».

THERIAULT, Joseph-Yvon, (1996), « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », in PAQUEROT, Sylvie (Dir.), *L'État aux orties* ? Montréal, Les Éditions Écosociété, p. 141-150.

TRIGILIA, Carlo, (2002), *La sociologie économique*. *État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris, A. Colin (traduction de l'italien).

VAILLANCOURT, Yves, (1999), « Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 11, no 2 et Vol. 12, no 1, p. 21-39.

VAILLANCOURT, Y., (1996), « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (dir.), *Société civile, État et Économie plurielle*, Montréal, Hull et Paris, CRISES, Université du Québec et CNRS, p. 147-224.

VAILLANCOURT, Y. et C. JETTÉ, (1999), *L'aide à domicile au Québec : relecture de l'histoire et pistes d'action*, Cahiers du LAREPPS, no 99-01, Montréal, UQAM, avril, 29 p. + annexes.

VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE, (1998), « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », in *Une solution, l'association ? Socio-Économie du fait associatif*, in *Revue du MAUSS semestrielle*, no 11, p. 119-135.

VELTZ, Pierre, (1996), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, 262 p.

VERGATA, F., (2000), « Modèle américain ou modèle européen ? », in *L'État du monde 2001*, Paris et Montréal, La Découverte/Boréal, p. 66-76.

WEBER, Max, (1965), *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 540 p.